



Règlement de l'opération
« LA QUINZAINE DU FOOT »
SAISON 2019 / 2020



ARTICLE 1 : L'objet de l'opération

Dans le cadre du développement du football en milieu scolaire, de la convention nationale signée en mai 2018 et du championnat d'Europe de football 2020, l'UEFA Euro 2020, organisé dans 12 pays du continent, la Fédération Française de Football (FFF), le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse (MENJ), l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) et l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre (UGSEL) renforcent leur partenariat pour favoriser au sein des collèges et des lycées, le développement d'actions sportives et culturelles.

Ce dispositif a pour nom : « LA QUINZAINE DU FOOT » et aura pour objectifs de :

- ✓ De mettre en avant les valeurs citoyennes et fédérales
 - Notamment le P.R.E.T.S (Plaisir – Respect – Engagement – Tolérance – Solidarité)
- ✓ Faire pratiquer le football ou futsal aux élèves (filles et garçons)
 - Par les pratiquants au non pratiquants
- ✓ Faire découvrir les principaux rôles sociaux inhérents à toute pratique
 - Joueur/joueuse, arbitre, organisateur, coach, supporter, reporter

ARTICLE 2 : Les destinataires du dispositif

L'opération « LA QUINZAINE DU FOOT » lancée par le MENJ, la FFF, l'UNSS et l'UGSEL vise à récompenser des projets de classe.

Sont éligibles à cet appel à projets :

- ⇒ Les classes de la 6^{ème} à la 3^{ème} (collège)
- ⇒ Les classes de la 2^{nde} à la terminale (lycée)
- ⇒ Les Associations Sportives Scolaires (A.S)
- ⇒ Les dispositifs tels que les sections sportives scolaires, les classes à horaires aménagées, les pôles espoirs

L'opération (projet sportif) se déroulera prioritairement sur 2 temps de l'année scolaire :

- **Entre le 30 mars 2020 et le 10 avril 2020.**
OU
- **Entre le 04 mai 2020 et le 15 mai 2020**

ARTICLE 3 : Les modalités d'inscription

L'inscription doit **impérativement** être effectuée sur le site internet : <http://quinzainedufoot.fff.fr/fr/>
Un lien vers ce site internet sera notamment disponible sur les sites du MENJ, de l'UNSS (<http://unss.org/>), de la FFF (<http://www.fff.fr>) et de l'UGSEL (<http://www.ugsel.org/>).

Recommandations: informer l'ensemble des référents de l'opération :

- Le référent régional FFF (Conseiller Technique Régional DAP et/ou PPF de la ligue de football)
- Le référent académique UNSS (Directeur Régional UNSS de l'académie)
- Le référent académique IA-IPR EPS (Inspecteur d'académie – Inspecteur Pédagogique Régional EPS)
- Le référent régional UGSEL (ou départemental)

La liste des référents, « annuaire secondaire – football en milieu scolaire » se trouvera sur le site internet <http://quinzainedufoot.fff.fr/fr/>.

Par ailleurs, il faudra être capable de justifier de l'autorisation du droit à l'image pour les élèves.

ARTICLE 4 : La description du projet

Le projet se décline en 2 axes :

- **Axe sportif** : « TOURNOI DE FOOTBALL »

Réalisation d'un tournoi de football ou futsal dans le cadre du Championnat d'Europe 2020 de football afin de faire pratiquer les élèves (garçons et filles) licenciés et non licenciés. Cette action devra être réalisée **entre le 30 mars 2020 et le 10 avril 2020 OU le 04 et 15 mai 2020**. Ce projet sportif devra s'appuyer sur une pratique, pouvant aussi correspondre au lancement ou à la clôture d'un cycle EPS football ou futsal.

- **Axe organisationnel / culturel** : « FOOTBALL ET EUROPE = pratiques et cultures diverses »
 1. Réalisation d'un montage vidéo/photo relatant la participation des élèves de la classe ou établissement (collège et / ou lycée) à l'organisation, l'animation, l'arbitrage d'un rassemblement « FOOT A L'ECOLE » à l'attention des écoles primaires de proximité en connotant cette action avec les équipes qualifiées au Championnat d'Europe de football 2020.
Cette action a pour but :
 - ✓ D'officialiser de manière concrète le cycle 3 (passerelle primaire – secondaire),
 - ✓ Créer un lien fort entre les participants (enseignants, élèves, partenaires, clubs...) des différents établissements de proximité,
 - ✓ Mettre en avant les différents rôles sociaux (arbitre, organisateur, coach, supporter...).
 - ✓ Faire découvrir d'autres cultures et d'autres pratiques

Cette production (vidéo ou photo) devra aussi mettre en lumière l'activité des élèves lors du volet sportif.



Règlement de l'opération
« LA QUINZAINES DU FOOT »
SAISON 2019 / 2020



OU

2. Réalisation d'un montage vidéo/photo relatant la création d'une passerelle entre les élèves et une association locale (ex : association caritative, foyers sociaux-éducatifs...). En s'appuyant sur les pays participant au championnat d'Europe de football 2020, il s'agira de créer un tournoi avec l'ensemble des participants de l'association, montrant ainsi le lien créé par le football entre cette association et les élèves de l'établissement (accompagnés de leur(s) enseignant(s) référent(s)).

Cette action a pour but :

- ✓ D'inclure tous publics dans la pratique du football
- ✓ De développer les notions d'organisation et d'autonomie des élèves
- ✓ Participer aux actions au parcours citoyen

Cette production (vidéo ou photo) devra aussi mettre en lumière l'activité des élèves lors du volet sportif.

OU

3. Réalisation d'un montage vidéo sous format « **Ma Story** » relatant l'activité et le dynamisme du football et/ou futsal pratiqué au sein de l'établissement scolaire ou de l'association sportive scolaire, autour de la thématique du championnat d'Europe 2020 en lien avec les différents rôles sociaux tels que jeune supporter, jeune arbitre, jeune coach etc. Cette « Story » peut retracer le quotidien des élèves de l'établissement et de l'association sportive scolaire durant cette « quinzaine du foot » ; elle peut également servir de support de communication pour l'établissement ou l'association sportive scolaire.

Cette action a pour but :

- ✓ D'inclure tous publics dans la pratique du football
- ✓ De développer les notions d'organisation et d'autonomie des élèves
- ✓ Participer aux actions au parcours citoyen
- ✓ Favoriser le vivre ensemble autour de l'activité football/futsal dans l'établissement
- ✓ Développer les rôles sociaux pour les élèves

Cette production (vidéo ou photo) devra aussi mettre en lumière l'activité des élèves lors du volet sportif.

Type de fichier	Format	Durée maximum
Vidéo	.avi, .wmv, .mov., DivX, .mkv, MPEG4, AVC, .flv	3 min
Photo (10 max)	Jpg, png, pdf, powerpoint,	Non applicable

N.B = lors de l'envoi de la production, un certain nombre d'informations seront à préciser dans la vidéo :

- ✓ Le nom de l'établissement
- ✓ La ville,
- ✓ La classe,
- ✓ Le nom de l'enseignant.

Celle-ci sera envoyée via le logiciel Wetransfer aux référents académiques : FFF – EN – UNSS. La liste des contacts « Annuaire secondaire – Football en milieu scolaire » sera disponible sur le site internet de l'opération « LA QUINZAINE DU FOOT ».

Toute vidéo supérieure à 3 min même de quelques secondes, générique compris, ne sera pas classée.

ARTICLE 5 : Le calendrier de l'opération 2018/2019

L'opération « **LA QUINZAINE DU FOOT** » est officiellement lancée **le lundi 22 juillet 2019**.

- *Ouverture des inscriptions* = le 22 juillet 2019
- *Dates de l'opération (volet sportif)* = du 30 mars 2020 au 10 avril 2020
OU du 04 au 15 mai 2020
- *Clôture des inscriptions* = le 15 mai 2020
- *Renvoi des productions au jury départemental* = le 15 mai 2020 (avant minuit)
- *Jury départemental* = entre le 18 mai 2020 et le 25 mai 2020
- *Jury académique* = entre le 02 juin 2020 et le 05 juin 2020
- *Remise des récompenses* = entre le 08 juin et le 03 juillet 2020

Les dates de l'opération concernant le volet sportif peuvent à titre exceptionnelles envisagées sur une autre période que celles indiquées ci-dessus. Cependant, dans un souci de communication (visite FFF ou partenaires) et de lisibilité de l'opération, il est fortement incité de respecter ces dates.

ARTICLE 6 : La validation des productions au niveau du jury départemental

Les productions seront soumises à une validation effectuée par des représentants de l'éducation nationale, de la FFF, et des fédérations sportives scolaires lors du jury départemental.

Le jury départemental sera composé de représentants :

- De la commission départementale football en milieu scolaire
- 2 élèves dont 1 fille et 1 garçon
- 1 représentant du MENJ (le DASEN ou son représentant, conseiller technique...)
- 1 à 2 représentant(s) du district de football (CTD DAP et CTD PPF)
- 1 représentant de l'UNSS (le directeur départemental ou son représentant)
- 1 représentant de l'UGSEL (le directeur départemental ou son représentant)

D'autres partenaires locaux peuvent être membres du jury départemental.

A l'issue du jury, les productions lauréates par départements (1 collège et 1 lycée au maximum), accompagnées de la grille d'évaluation, seront à renvoyer **avant le 30 mai 2020** aux référents académiques (FFF – EN – UNSS – UGSEL).

La commission mixte départementale organisera une valorisation des productions (rassemblements, animation, communication sites internet...) et un courrier officiel communiquera sur les résultats.

ARTICLE 7 : La validation des productions au niveau du jury académique

Les productions seront soumises à une validation effectuée par des représentants de l'éducation nationale, de la FFF, de l'UNSS et de l'UGSEL lors du jury académique.

Le jury académique sera composé du jury académique ci-dessous est préconisée :

- De la commission régionale football en milieu scolaire
- 2 élèves dont 1 fille et 1 garçon
- 1 représentant du MENJ (IA IPR EPS ou son représentant)
- 1 à 2 représentant(s) de la ligue de football (CTR DAP et CTR PPF)
- 1 représentant de l'UNSS (le directeur régional ou son représentant)
- 1 représentant de l'UGSEL (le directeur territorial ou son représentant)

D'autres partenaires locaux peuvent être membres du jury académique.

A l'issue du jury, les productions lauréates par académie (1 collège et 1 lycée au maximum), accompagnées de la grille d'évaluation, seront à renvoyer à la FFF **au 05 juin 2020** à l'adresse suivante : fbechon@fff.fr



Règlement de l'opération
« LA QUINZAIN DU FOOT »
SAISON 2019 / 2020



La commission mixte régionale organisera une valorisation académique des productions (rassemblements, animation, communication sites internet...) et un courrier officiel communiquera sur les résultats.

ARTICLE 8 : Récompenses

Plusieurs récompenses seront offertes à l'issue de cette année 2019/2020 :

- Chaque établissement ayant participé au double volet (sportif et organisationnel/culturel) recevra
 - o Ballons et sacs à ballons
 - o Goodies
- Les lauréats départementaux (1 collège et 1 lycée) se verront attribuer :
 - o Ballons – sacs à ballons – chasubles
 - o Goodies
- Les lauréats académiques (1 collège et 1 lycée) se verront attribuer :
 - o Un kit matériel pédagogique complet
 - o Goodies

ARTICLE 9 : Confidentialité et liberté des informations

Conformément à loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants à l'opération disposent d'un droit d'accès, de vérification, de rectification ou même de radiation des informations les concernant, qu'ils peuvent exercer sur simple demande écrite à l'adresse suivante : cil.fff@fff.fr

ARTICLE 10 : Acceptation du règlement

La participation au concours « LA QUINZAIN DU FOOT » implique l'acceptation totale et sans réserve des présentes modalités de participation.

LA

ANNEXE : Grille d'évaluation académique
des productions culturelles - COLLEGES

LA
Règlement de la Quinzaine
« LA QUINZAINE DU FILM »
SAISON 2019 / 2020

LA

ANNEXE : Grille d'évaluation académique
des productions culturelles - LYCEES

LA
Règlementation
« LA QUINZAINE DU FILM »
SAISON 2019 / 2020